

Transport solidaire

Le transport solidaire s'adresse aux personnes de la commune :

- n'ayant pas de moyen de transport,
- ne pouvant, momentanément, pas conduire,
- ne pouvant pas utiliser les moyens de transports existants (bus, taxi,...).

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
La Romagne	Les déplacements s'effectuent dans un rayon maximum de 70km	Du lundi au samedi de 8h à 20h	Les demandes doivent se faire le plus tôt possible, de préférence 48h avant le transport	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur, • ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Mme BARRE : 02.41.70.32.76 M HENRI : 02.41.58.02.14	Une cotisation annuelle (4€) au Centre Social Intercommunal (CSI) sera demandée.
Saint Christophe du Bois					M et Mme LEVILLAIN : 02.53.69.11.13 M DAMIS : 02.41.70.22.13	
Saint Léger sous Cholet					M. BARON : 02.41.56.23.30 M BRUNNER : 02.41.46.44.74	
Le May-sur-Evre	Le transport se fera dans un rayon de 60km maximum.	Du lundi au vendredi de 8h à 19h l'été et de 9h à 18h l'hiver.	Les demandes doivent se faire au minimum trois jours avant le déplacement.	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur, • ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin, • Sur la commune, forfait de 2€ (aller-retour). Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	La liste des conducteurs disponibles est établie par trimestre. Cette liste est disponible à la mairie avec le règlement.	Le temps d'attente du chauffeur bénévole ne doit pas excéder 1h30 sauf accord du conducteur
La Séguinière	Le transport se fera dans un rayon de 25km pour un maximum de 4 déplacements par personne et par mois. Un déplacement sur une plus grande distance pourra être envisagé exceptionnellement.	Du lundi au vendredi de 8h à 19h l'été et de 9h à 18h l'hiver.	Les demandes doivent se faire au minimum 3 jours avant le déplacement souhaité.	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur, • ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin, • Sur la commune, forfait de 2€ (aller-retour). Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	La liste des conducteurs disponibles est établie par trimestre. Cette liste est disponible à la mairie avec le règlement.	Le temps d'attente du conducteur bénévole ne doit pas excéder 1h30 sauf accord du conducteur

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
Toutlemonde Service réservé Aux personnes retraitées de la commune	Le transport se fera dans un rayon de 40km sauf accord spécifique avec le chauffeur ;	Tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, de 9h à 19h en été et de 9h à 18h en hiver.	Les demandes doivent se faire 8 jours avant le déplacement souhaité.	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur, • ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin, • A l'intérieur de la commune, la participation minimum est de 1€, à condition que le trajet ne dépasse pas 3km. Au-delà, il sera demandé 0.35€ par km. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Contacteur la mairie	Une cotisation de 0.5€ est demandée pour l'adhésion à l'association. Le temps d'attente du conducteur lors d'un rendez-vous ne doit pas excéder 1h, sauf accord du conducteur. Si c'est le cas, le bénévole a la possibilité de rentrer chez lui, il comptera les frais en double.
Vezins	Le trajet est à voir avec le conducteur (pas de limitation de km dans la limite du raisonnable)	Du lundi au samedi De 8h à 20h	La demande devra se faire 48h avant le déplacement.	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur, • ses frais de stationnement si besoin, • A l'intérieur de la commune, la participation minimum est de 2€. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Le planning des bénévoles est établi à la semaine, au début de chaque trimestre. Cette liste est disponible à la mairie avec le règlement.	
Trémentines	Le transport se fera dans un rayon de 80km maximum	Du lundi au samedi De 8h à 18h (19h l'été)	La demande devra se faire 48h avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€, • Ses frais de stationnement si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Le planning des bénévoles est établi chaque trimestre. Les personnes intéressées peuvent d'adresser à la mairie.	Le temps d'attente du conducteur bénévole ne doit pas excéder 2h sauf accord du conducteur

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
Cholet	100 km maximum autour du domicile de l'utilisateur	Du lundi au vendredi De 8h à 19h	La demande devra se faire au moins 2 jours avant	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : - Ses frais kilométriques, soit 0.30€/km depuis le domicile du bénévole, - Ses frais de stationnement si besoin.	Centre Social Pasteur au 02 41 65 01 05	Adhésion au Centre Social 10€ par an Transport solidaire seulement pour les personnes habitant les quartiers suivant : Bretagne, Mocrat, Cebren lavau, Sacré Cœur et le Bretonnais
	Agglomération du Choletais (services administratifs et hôpitaux) sauf accord spécifique	Le CS envoie la demande aux bénévoles qui répondent selon leurs disponibilités. Pour des demandes ponctuelles..	Service à utiliser en dernier recours (si pas possibilité CSP, Amis, ambulance, SAD....) ou si urgence. Prévoir délais d'une semaine au minimum.	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : - Ses frais kilométriques, soit 0.45€/km depuis le domicile du bénévole, - Ses frais de stationnement si besoin.	Centre social Le Verger Au 02 41 65 14 99 accueil@cs-leverger.fr	Adhésion au Centre Social : 10€ par an En priorité les habitants : du Verger, La Bourie, Bourgneuf, La Bruyère, Les Guignardières, Plessis, Val de Moine, Haut de Moine, Bois d'Ouin, La Baumièrre, La Casse.
Le Puy Saint Bonnet	Le transport se fera dans un rayon de 40km maximum	Du lundi au vendredi De 8h à 18h (19h l'été)	La demande devra se faire de préférence 3 jours avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : - Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 3€, - Ses frais de stationnement si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie annexe. Une liste de chauffeur y est mise à disposition.	Une cotisation de 2€ est demandée pour l'adhésion à l'association.
Chanteloup Les Bois	Le transport se fera dans un rayon de 30km maximum	Du lundi au vendredi De 8h à 19h	La demande devra se faire 48h avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : - Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€, - Ses frais de stationnement si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Le planning des bénévoles est établi chaque trimestre. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie.	Le bénévole et l'utilisateur s'entendront sur le temps d'attente. S'il est supérieur à 2 heures, possibilité d'effectuer et compter deux voyages aller/retour.

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
La Tessoualle	Solidarité Transport Tessouallais		La demande devra se faire 48h avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : Ses frais kilométriques, 3€ pour les 5 premiers kilomètres, puis 0.35€/km Adhésion annuelle à l'association demandée 2€	Mme DUPONT : présidente de l'association 02.41.71.01.58 sttess49@gmail.com	La distance maximum est de 40 km (80 km aller-retour)
Mazières en Mauges	Le transport se fera dans un rayon de 25km maximum de 4 déplacements par mois et par personne	Du lundi au vendredi de 8h à 18h	La demande devra se faire au minimum 48h avant le déplacement auprès du conducteur bénévole	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 3€, à partir du domicile du conducteur • Ses frais de stationnement si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Inscription à faire à la mairie puis Mme BOUYER (adjoite aux affaires sociales) prendra contact avec l'utilisateur afin de présenter le règlement et la liste des chauffeurs.	Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 2h sauf accord du conducteur.
Nuillé	Le transport se fera dans un rayon de 80km	Du lundi au samedi de 8h à 18h (19h l'été)	La demande devra se faire 48h avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€, • Ses frais de stationnement si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Contacter le secrétariat de la mairie au 02 41 62 75 18 (Elue référente : Mme Françoise POTIER, adjoite)	Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 2h sauf accord du conducteur.
Bégrolles-en-Mauges	Le transport se fera dans un rayon de 30km.	Du lundi matin au samedi midi de 9h-18h (19h l'été)	La demande devra se faire 3 jours avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€, • Ses frais de stationnement si besoin. Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.	Le référent à contacter est : M. Jean-Marie BREL : 02.41.63.21.17 De préférence, le contacter aux heures des repas.	Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 1h30. Avant le trajet, les conditions de transport doivent être connues et font l'objet d'un contrat moral entre les 2 parties.

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
Yzernay					Mme Aline TISSEAU 02.41.55.01.59 Mr Bernard DEVAUD 02.41.55.00.04 devaud.bernard@wanadoo.fr	
La Plaine					Mme Barbaut Sylvie Mme Plumeleur denis.plumeleur@wanadoo.fr	
Les Cerqueux	Le transport se fait dans un rayon de 40 km sauf accord spécifique avec le chauffeur.	Ce service d'entraide fonctionne tous les jours sauf les dimanches et jour fériés ; L'été de 9h à 19h / l'hiver de 9h à 18h.	Sauf urgences, les demandes doivent se faire le plus tôt possible, au plus tard 3 jours avant le déplacement souhaité.	Tarif : 0.37 € par km parcouru, aller et retour, depuis le domicile du chauffeur. Si plusieurs personnes sont transportées dans le même véhicule, une seule participation financière sera demandée. Les frais de stationnement sont à la charge de la personne transportée. Il est convenu que la personne qui a sollicité le déplacement fasse en sorte que le temps d'attente du bénévole n'excède pas 1h30, sauf accord avec le chauffeur. Dans l'hypothèse où l'attente dépasserait ce délai, le bénévole a la possibilité de revenir chez lui et de retourner chercher la personne à une heure convenue. Dans ce cas, le bénévole ayant fait double trajet, le remboursement des frais de déplacement est doublé	M. Michel Cousseau 02.41.55.91.36	

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
Cernusson	Les déplacements s'effectuent dans un rayon de 50km au auprès des services administratifs et hôpitaux les plus proches.	Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le week-end (selon les disponibilités du bénévole)	Inscription préalable auprès d'un référent bénévole, au moins 3 jours avant le déplacement.	Adhésion à l'association Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue » de 3€ à 15€, selon votre choix. 2 rue du Comte de Champagne Vihiers 49310 LYS HAUT LAYON 02.41.75.42.70 accueil@csc-lecoindelarue.fr Tarif normal : 0,35€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole OU 3€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur. Tarif réduit (pour les quotients familiaux inférieurs à 375) : 0,15€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole OU 1,50€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur.	Mme Yvette FOURNIER : 02.41.75.03.08	Les chauffeurs bénévoles ont la liberté d'accepter ou de refuser des déplacements.
Les Cerqueux Sous Passavant					Mr Gérard FRAPPÉREAU : 06.09.48.65.58	
Cléré sur Layon					Mr Simon LEFEVRE : 02.41.59.53.19	
La Fosse de Tigné					Mr Bernard QUINTON : 02.41.59.47.00	
Montilliers					Mme Jocelyne DOISNEAU : 02.41.75.08.60	
Nueil sur Layon					Mr Louis JEAUNEAU : 02.41.59.54.77	
Somloire	Les déplacements se font dans un rayon de 40 km (si besoin d'aller au-delà, le déplacement peut être envisagé sur dérogation)	Du lundi au vendredi Si nécessité d'un déplacement le samedi : sur accord de la présidente Mme Chavignon	Inscription préalable 3 jours avant le déplacement	Adhésion de 3€/ an 0.35€/km Contacter la Résidence l'Épinette	Chupin Véronique Bezy Alexis Maison d'accueil l'Épinette 02 41 46 30 31 Mme Chavignon Danielle (Présidente) : 02.41.46.30.31	Transport en Mini bus adapté possible avec accompagnement par des bénévoles formés.
Coron		Du lundi au samedi et le dimanche et jours fériés (Selon les disponibilités des bénévoles)	Inscription préalable 3 jours avant le déplacement	Le conducteur solidaire se voit indemniser de : • Ses frais kilométriques, soit 0.37€/km avec un forfait de prise en charge de 2€,	Mme Eliane THOMAS 02.41.55.89.41 Mr Didier DELHUMEAU 02.41.55.86.44 Mme Annie LEGER 02.41.55.85.17	En cas d'absence des 3 référents, contacter Mr Jean Houet au 02.41.55.83.69 ou 06.14.59.96.90

Commune	Pour aller où ?	Quand ?	Quel délai de réservation ?	Quel tarif ?	A qui s'adresser ?	Autres informations
Passavant sur Layon	Les déplacements s'effectuent dans un rayon de 50km au auprès des services administratifs et hôpitaux les plus proches	Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le week-end (selon les disponibilités du bénévole)	Inscription préalable auprès d'un référent bénévole, au moins 3 jours avant le déplacement.	Adhésion à l'association Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue » de 3€ à 15€, selon votre choix. 2 rue du Comte de Champagne Vihiers 49310 LYS HAUT LAYON 02.41.75.42.70 accueil@csc-lecoindelarue.fr <u>Tarif normal</u> : 0,35€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole OU 3€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur. <u>Tarif réduit</u> (pour les quotients familiaux inférieurs à 375) : 0,15€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole OU 1,50€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur.	Mme Paulette MAUNEAU : 02.41.59.50.81	Les chauffeurs bénévoles ont la liberté d'accepter ou de refuser des déplacements.
Saint Paul du Bois					Mme Isabelle CRETIN : 02.41.75.89.61 Mr Louis GAUADICHEAU : 02.41.75.02.77	
Tancoigné					Mme M. Antoinette BOULEAU : 02.41.59.40.44	
Tigné					Mme M. Noëlle BIGOT : 02.41.59.64.30	
Trémont					Mme Pascale CADU : 02.41.59.64.77	
Vihiers Saint Hilaire Le Voide					Mme Madeleine BRUNET : 02.41.75.82.81 Mme Marguerite LEGER : 02.41.75.84.66 Mme Yvette FOURNIER : 02.41.75.03.08 Mr Pierre FOYER : 02.41.56.11.19 Mme Denise POUPARD : 02.41.75.86.02	
Maulévrier Service réservé Aux personnes retraitées de la commune	Transport pour une distance maximum de 40 km aller-retour	Du lundi au vendredi, de 9h à 19h en été et de 9h à 18h en hiver. (Le samedi selon la disponibilité des bénévoles)	Inscription dans la mesure du possible 8 jours avant le déplacement.	Adhésion à l'association de 1€ par an Frais kilométriques, 0.40€/km parcouru depuis le domicile du chauffeur aller-retour (même s'il s'agit uniquement d'un aller pour la personne transportée) Si déplacement sur Maulévrier forfait de 2€ dans la limite de 4 km. Les frais de stationnement sont à la charge de la personne transportée	Mr DIXNEUF 02.41.29.24.06 Mr PASQUEREAU 02.41.62.31.49 Mme BROUCXAU 02.41.62.36.68	